



Ce document se compose de questions et réponses

Question 1:

Avez-vous des exigences concernant l'emplacements du centre de données?

Réponse 1:

L'Agence du Revenu du Canada (l'ARC) n'a pas d'exigence à propos de l'emplacement des données/serveur.

Question 2:

Est-ce que l'ARC accepterait un délai de 2 semaines?

Réponse 2:

L'ARC reportera la date d'échéance pour les réponses au 24 mai 2018.